

La une : La Presse PLUS





Quatre suspects dans la ligne de mire

Des documents obtenus par La Presse confirment pour la première fois que les policiers soupçonnent qu'il y a eu de la corruption dans le dossier SAAQclic, ce que n'a pas permis encore de démontrer clairement la preuve présentée à la commission Gallant. La direction de la société d'État empêche toutefois l'avancement de l'enquête en bloquant l'accès à du matériel sensible.

Fiasco SAAQclic

La SAAQ freine l'enquête policière

Plus de deux mois après la perquisition de l'UPAC, la société d'État l'empêche toujours d'accéder à certains documents

Vincent Larouche, Vincent Larin, Équipe d'enquête, La Presse, La Presse

La police a identifié quatre suspects soupçonnés d'une série de crimes en lien avec le fiasco SAAQclic, dont un fonctionnaire soupçonné de corruption, révèlent des documents obtenus en exclusivité par *La Presse*. L'enquête criminelle, menée parallèlement à la commission Gallant, est toutefois freinée par la direction de la SAAQ, qui empêche les policiers d'accéder à certains documents délicats.

Le 18 juin dernier, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a mené une perquisition au siège de la SAAQ à Québec, dans le cadre de son enquête sur l'explosion des coûts du virage numérique de la société d'État¹. Le corps policier spécialisé cherchait des éléments de preuve qui permettraient de démontrer que quatre personnes se sont rendues coupables de fraude, fabrication de faux et abus de confiance par un fonctionnaire public, selon les documents judiciaires auxquels nous avons eu accès.

Ces documents confirment pour la première fois que les policiers soupçonnent qu'il y a bel et bien eu de la corruption dans le dossier SAAQclic, ce que n'a pas permis de démontrer clairement la preuve présentée à la commission Gallant jusqu'ici.

Or, pendant la perquisition, la direction de la SAAQ est intervenue pour faire valoir que certains des documents recherchés pourraient être protégés par le privilège avocat-client. Les avocats sont tenus au secret professionnel, qui est protégé au Canada, afin de permettre, notamment, à tout citoyen de préparer sa défense et d'obtenir des conseils juridiques sans être épié par les autorités.

Le matériel saisi par la police au siège de la SAAQ a donc été mis de côté, le temps de trier les documents que la société d'État aurait le droit de soustraire au regard des enquêteurs.

Plus de deux mois plus tard, ce tri n'a pas encore été fait, ce qui bloque la progression de l'enquête.

« Les enquêteurs n'ont pas encore accès au fruit de la perquisition en raison du privilège avocat-client invoqué par la SAAQ », écrit le sergent-chef d'équipe Kevin Tondreau, un représentant de l'UPAC, dans une déclaration sous serment datée du 22 août obtenue par *La Presse*.

« Or, le plan d'enquête dépend en bonne partie de l'accès à ces documents », explique le policier.

Questionnée à plusieurs reprises mercredi, la direction de la SAAQ a refusé de dire pourquoi elle souhaitait soustraire des documents du dossier SAAQclic aux yeux des policiers.

Le jour de la perquisition, la société d'État avait envoyé un communiqué pour réitérer « sa pleine collaboration » à l'enquête policière.

Par le passé, il est arrivé que des organismes publics renoncent au privilège avocat-client pour aider à épingler des fraudeurs ou des fonctionnaires corrompus. C'est ce qu'avait fait la Ville de Montréal dans le dossier des compteurs d'eau, qui avait mené à des accusations contre l'ancien président du comité exécutif, Frank Zampino.

17 témoins, 22 enquêteurs

Les explications sur le déroulement de la perquisition sont tirées de documents judiciaires concernant l'enquête policière sur SAAQclic, qui avaient initialement été placés sous scellés. La Cour du Québec vient d'en autoriser la publication de larges extraits à la suite d'une requête des avocats de *La Presse*, seule organisation journalistique à avoir contesté leur confidentialité.

La requête de *La Presse* faisait valoir « l'intérêt public incommensurable [...] de la mise en lumière des agissements allégués de la SAAQ, de ses dirigeants, de ses employés, de ses collaborateurs et/ou de ses fournisseurs ».

La Cour a notamment autorisé la publication de larges portions d'une déclaration sous serment présentée à un juge pour justifier l'émission du mandat de perquisition au siège de la SAAQ. Dans ce document, une enquêteuse relate les démarches policières effectuées dans ce dossier depuis février dernier. Elle détaille comment 17 témoins, dont certains ont déjà témoigné en parallèle à l'enquête publique de la commission Gallant, ont fourni de longues déclarations qui ont été recueillies par 22 enquêteurs spécialisés lors de rencontres en personne.

Ces témoins ont donné aux policiers des exemples concrets de « stratagèmes » mis en place à la SAAQ : reddition de comptes « problématique » et « fortement diluée », camouflage des dépassements de coûts, conflits d'intérêts, fractionnement de contrats.

La police allègue avoir des raisons de croire qu'il y a eu corruption et fraude dans ce dossier, ce qui a convaincu un juge d'autoriser la perquisition. Les allégations de l'UPAC n'ont toutefois pas subi l'épreuve des tribunaux.

La déclaration de l'enquêteuse permet d'apprendre que l'UPAC avait amorcé une première enquête sur SAAQclic dès 2020, à la suite d'une dénonciation de Martin Després, un ancien vérificateur interne de la SAAQ. Ce dernier a d'ailleurs renoncé au droit de demeurer anonyme dont bénéficient les lanceurs d'alerte. « Il lève son privilège d'informateur et consent à ce que son identité soit dévoilée », écrit l'enquêteuse dans son résumé. M. Després a aussi livré un témoignage public percutant à la commission Gallant².

L'enquête policière démarrée en 2020 s'était penchée sur des allégations de « surfacturation des heures en télétravail », de « changement du taux horaire des consultants » et d'« appels d'offres ciblés », précise l'enquêteuse. Aucune accusation criminelle n'a été portée à l'époque. En 2023, le dossier a été transféré à l'Autorité

des marchés publics ainsi qu'au Vérificateur général du Québec.

En février dernier, la vérificatrice générale a déposé un rapport dévastateur sur la gestion de la transformation numérique de la SAAQ et l'explosion des coûts du programme, passés de 638 millions à 1,1 milliard. Dans la foulée, la ministre des Transports Geneviève Guilbault a écrit à l'UPAC à ce sujet et les policiers ont relancé une enquête.

Dans sa déclaration, l'enquêteuse de l'UPAC précise que quatre suspects sont actuellement dans la ligne de mire des autorités, mais elle ajoute que l'examen du matériel saisi au siège de la SAAQ devrait permettre d'« identifier tous les complices impliqués dans les stratagèmes », ce qui suggère que la liste des suspects pourrait s'allonger.

Le nom des personnes visées demeure confidentiel pour l'instant. « Quoique certaines d'entre elles puissent s'en douter, [elles] ne savent pas qu'elles font l'objet d'une enquête criminelle », écrit le corps policier.

Nombreux défis

Dans un autre document libéré à la demande de *La Presse*, le sergent-chef d'équipe Kevin Tondreau détaille d'autres difficultés auxquelles font face les policiers dans ce dossier, notamment « les risques de destruction de preuve élevés ». Il mentionne aussi que les intérêts de certains « tiers innocents » doivent être protégés et que deux personnes ont déjà subi « des formes de représailles en contexte professionnel pour s'être montr[e]s critique[s] envers le projet CASA/SAAQclic ».

Aucun échéancier n'est fourni à ce stade pour la suite de l'enquête policière.

Le tri des documents potentiellement couverts par le secret professionnel de l'avocat lors de perquisitions est un défi récurrent dans les enquêtes anticorruption au Canada.

Toutes les négociations de contrats majeurs impliquent des discussions avec des avocats, ce qui complexifie presque toujours les enquêtes en la matière.

L'UPAC a déjà appelé le gouvernement fédéral à instaurer un nouveau protocole afin de faciliter l'exercice, qui peut prendre des années.

Lorsque les dirigeants d'organismes publics tiennent à se prévaloir du privilège pour soustraire des documents à une perquisition, le processus peut être très long. En octobre 2019, des perquisitions ont été menées par l'UPAC dans le cadre d'une enquête sur Denis Lavoie, ex-

maire de Chambly. M. Lavoie, qui est avocat, a invoqué le privilège avocat-client sur le matériel saisi.

Un observateur indépendant a dû passer au peigne fin 3,1 millions de documents pendant 14 mois pour

déterminer qu'un seul était couvert par le privilège et ne pouvait être remis à la police. Le maire a ensuite été blanchi de toute accusation criminelle en 2024.